58me Année — Nouvelle Série — No 388 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 27 JUIN 1953.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

L'affaire des expropriations

Comme nous l'avons dit précédemment, la visite des immeubles situés sur le tracé de la voie nouvelle qui doit traverser Sisteron a eu lieu dans le courant de la semaine dernière.

L'expertise de ces immeubles a été faite contradictoirement par M. Lamberto, désigné par l'administration du M.R.U., et par M. René Mariotti délégué du Comité de Défense des Expropriés. Celui-ci s'est acquitté de sa mission avec beaucoup de compétence et de dévouement et espère pouvoir rendre compte prochainement, au cours d'une nouvelle réunion qui sera organisée à cet effet. Les intéressés seront convoqués en temps utile.

En attendant, il leur est rappelé qu'ils doivent au plus tôt faire parvenir à M. Mariotti un court mémoire écrit exposant leurs dires, relativement à leurs immeubles frappés d'expropriation (utilité, destination importance du point de vue agricole, commercial ou familial, date et prix d'achat, etc...).

L'ordre du jour de protestation voté au cours de la première réunion du Comité de Défense avait été, comme décidé, adressé aux autorités compétentes, ainsi qu'à MM. les Parlementaires des Basses-Alpes.

Ces Messieurs, à qui la gravité de l'affaire n'a pas échappé, ont répondu au Comité les lettres suivantes que nous publions ci-après :

⁂

1o) Lettre de M. Naegelen, Député.

Le 2 Juin 1953.

M. le Secrétaire
du Comité de Défense
des Expropriés de Sisteron

Monsieur

Je reçois votre lettre datée du 28 Mai, à laquelle vous avez bien voulu joindre l'ordre du jour voté par votre Comité.

Cette affaire ne m'avait pas échappé, j'avais pris connaissance de cet ordre du jour dans la presse dès le 21 Mai, et le 23 ai écrit à M. Paret de me fournir les renseignements les plus complets, de façon à me permettre d'intervenir en toute connaissance de cause.

Il est évident que nous ne pouvons admettre une pareille désinvolture de la part de l'administration et j'irai jusqu'à l'interpellation si satisfaction ne vous est pas donnée.

Cependant, étant donné que nous n'avons pas de Gouvernement, nous avons un peu de temps devant nous pour faire les choses méthodiquement.

Mon intention est d'adresser votre ordre du jour au Ministère dès que le Gouvernement sera constitué et de lui demander des explications et une reconsidération de cette position.

Si vous avez, entre temps, d'autres indications, veuillez me les fournir.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments les plus sympathiques et dévoués.

M.-E. NAEGELEN
Député des Basses-Alpes.

⁂

2o) Lettre de M. Massot, Député, et lettre adressée par M. Massot au Préfet des Basses-Alpes.

Paris, le 12 Juin 1953.

Monsieur le Secrétaire
du Comité de Défense
des Expropriés de Sisteron
aux bons soins de Mme Massot-Devèze

Monsieur le Secrétaire

Je viens d'avoir des renseignements plus précis en ce qui concerne ce que vous appelez, dans la note qui m'a été adressée « le scandale des expropriations ».

Je tiens donc à compléter par quelques précisions la lettre que je vous ai adressée le 5 Juin dernier.

J'écris par ce courrier à M. le Préfet pour lui faire part de mes inquiétudes et pour lui demander, en toute hypothèse, d'éviter toute expulsion des expropriés.

J'estime par ailleurs que c'est seulement sur le plan législatif qu'une solution utile peut intervenir.

La législation actuelle sur les expropriations ne peut pas, me semble-t-il, dans le cas présent, vous permettre d'avoir la possibilité d'obtenir des indemnités suffisantes pour les expropriations dont vous êtes menacés.

Les expropriations sont en effet, régies par la vieille loi du 3 Mai 1841, complétée et surtout aggravée par le décret Laval de 1935.

Le seul recours que vous permette ce décret est votre comparution devant la Commission des Evaluations qui, pratiquement, ne fait, le plus souvent, qu'entériner, à peu de chose près, les offres qui sont faites par l'Administration.

Dans le cas qui nous intéresse ce serait, à n'en point douter, un désastre, puisqu'aussi bien ces offres sont, parait-il, absolument ridicules et ne correspondent ni à l'indemnisation du préjudice subi, ni même à la valeur vénale de la chose expropriée.

Pour remédier à la situation dramatique dans laquelle se trouvent les expropriés de Sisteron, je ne vois d'autre solution que de déposer une proposition de loi tendant à modifier le décret de 1935 et à permettre aux expropriés d'être indemnisés sur les mêmes bases que les propriétaires qui ont été victimes de dommages de guerre.

La loi sur les dommages de guerre prévoit la reconstruction à l'identique. Pourquoi ne pas indemniser dans les mêmes conditions ceux qui — et c'est le cas des expropriés de Sisteron — sont victimes d'expropriations à la suite de faits de guerre ?

C'est pour parvenir à l'assimilation des expropriés à la suite de faits de guerre aux victimes de dommages de guerre que je vais, dès demain, déposer une proposition de loi dont je vous enverrai le texte.

En un mot, je puis vous donner l'assurance que vous pouvez compter sur tout mon dévouement et sur mon entier concours.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Marcel MASSOT
Député des Basses-Alpes.

⁂

Lettre adressée par M. Massot, député, à M. le Préfet des Basses-Alpes :

12 Juin 1953.

M. le Préfet des Basses-Alpes

Mon cher Préfet,

J'ai été saisi, il y a quelques jours d'une note émanant du Comité de Défense des Expropriés de Sisteron sur ce qui est appelé « le scandale des expropriations ».

Je suis sûr, du reste, que vous avez déjà dû en avoir de nombreux échos.

Des renseignements qui me sont fournis, il résulte que les offres faites par l'administration du M. R. U. sont absolument ridicules. Elles ne correspondent même pas — et de loin — à la valeur du terrain exproprié.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi de telles offres sont faites, qui constituent presque une provocation à la révolte.

Je vous demande tout d'abord de prier le M.R.U. de reconsidérer son point de vue et de faire des offres qui soient en harmonie avec la réparation du préjudice subi.

Je vous demande ensuite et surtout d'éviter, avant que cette question soit réglée, toutes les expulsions. Elles seraient fort mal accueillies par la population et ne manqueraient pas de créer dans la bonne ville de Sisteron un très grave malaise.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien il est stupéfiant de voir un propriétaire recevoir, par ailleurs, un million et demi du M. R. U. pour quelques dommages qui lui ont été causés, et se voir offrir aujourd'hui, pour la valeur de tout son immeuble 30 ou 40.000 francs.

Il y a là vraiment quelque chose d'inconcevable et je ne puis pas admettre qu'une administration puisse faire preuve d'autant d'incompréhension.

A mon avis, toute cette affaire est à reprendre.

Sans doute ne peut-on pas, quant à présent, puisqu'ainsi est la loi, demander l'assimilation des expropriés aux victimes de dommages de guerre mais il faut tout de même s'efforcer d'arriver, dans la pratique, à un certain équilibre entre les sommes offertes pour les expropriations et celles payées pour les dommages de guerre.

Je vais du reste faire déposer une proposition de loi pour demander l'assimilation des indemnités qui sont payées aux victimes de dommages guerre et aux expropriés à la suite de faits de guerre.

Je vous prie de bien vouloir examiner de très près cette affaire et de me tenir au courant.

Veuillez agréer, mon cher Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marcel MASSOT
Député des Basses-Alpes.

⁂

3o) Lettre de M. Aubert, Sénateur.

Paris, le 5 Juin 1953.

Monsieur le Secrétaire
du Comité de Défense
des Expropriés de Sisteron

Monsieur le Secrétaire,

J'ai lu avec beaucoup d'attention l'ordre du jour de protestation que vous avez eu l'obligeance de m'adresser le 28 Mai dernier.

J'ai engagé immédiatement des démarches afin de faire valoir le juste point de vue des personnes visées par les mesures d'expropriation et je ne manquerai pas de vous tenir au courant des réponses que j'aurai obtenues.

Je reste bien entendu à votre entière disposition et vous prie de ne pas hésiter à avoir recours à moi le cas échéant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Emile AUBERT
Sénateur des Basses-Alpes.

⁂

4o) Lettre de M. Borrély, Président du Conseil Général des B.-Alpes.

Digne, le 12 Juin 1953.

Monsieur le Secrétaire
du Comité de Défense
des Expropriés de Sisteron

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu la protestation légitime des Expropriés de Sisteron que vous m'avez transmise le 28 Mai dernier.

J'ai écris immédiatement à M. le Délégué Interdépartemental de la Reconstruction pour lui signaler ce qu'avait d'excessif la décision prise par le Ministère de la Reconstruction en ce qui concerne les expropriés de votre ville.

A la prochaine réunion départementale de la Reconstruction je ne manquerai pas, avec mon ami Paret et Mme Massot-Devèze, de renouveler notre protestation.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Ernest BORRELY
Président du Conseil Général
des Basses-Alpes.

5o) Lette (en communication) de M. Paret, Maire de Sisteron, à M. le Préfet des Basses-Alpes.

Sisteron, le 3 Juin 1953.

M. le Préfet des Basses-Alpes
à Digne

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une protestation adressée par un groupe de propriétaires d'immeubles ou parties d'immeubles frappés d'expropriation en vue de la construction d'une nouvelle route traversant Sisteron.

Je vous demanderai d'attirer l'attention des pouvoirs publics et en particulier de l'administration du M. R. U sur le bien fondé de ces réclamations. Il serait en effet souhaitable, et à titre exceptionnel, que ces propriétaires bénéficient sinon en totalité, tout au moins pour certain pourcentage, des mêmes avantages que les autres sinistrés de la commune.

Il est un fait acquis que ces propriétaires deviennent des victimes indirectes de la situation créée par le bombardement de la Ville, attendu que le plan du tracé de la nouvelle artère sur laquelle se trouve les immeubles à exproprier a été dressé en tenant compte que les quartiers traversés ont particulièrement soufferts du bombardement. Il serait de ce fait, assez logique que tous les propriétaires d'immeubles démolis ou à démolir soient dédommagés sur les mêmes bases.

La Ville de Sisteron étant classée ville sinistrée, il semblerait que des dérogations pourraient être accordées aux pétitionnaires.

En vous priant de vouloir bien faire examiner avec toute la bienveillance possible cette situation, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Emile PARET
Maire de Sisteron.

Copie conforme transmise pour information à M. le Secrétaire du Comité de Défense des expropriés.

⁂

Le Comité prend acte de ces démarches et déclarations si favorables à la juste cause qu'il défend. Il remercie sincèrement nos représentants de l'intérêt qu'ils témoignent ainsi aux expropriés de Sisteron, et il espère que leurs interventions seront bientôt suivies d'effets.

Par ailleurs il félicite les personnalités énergiques qui ont présidé à la constitution du dit Comité de Défense rendant ainsi un service signalé à leurs concitoyens. Ceux-ci peuvent se rendre compte une fois de plus que l'Union fait la force.

Le bureau du Sisteron-Vélo sera formé Mardi 30 Juin

Sisteron-Vélo repart. Son assemblée annuelle a permis de recruter quelques dévoués animateurs qui ne voulant laisser sombrer la plus glorieuse société locale ont accepté la lourde tâche de la remonter. La plaie est grande, le mal est profond mais avec quelques volontaires et l'appui du public sportif, Sisteron-Vélo retrouvera cette année sa place respectée dans le monde du foot-ball.

Depuis quinze jours un important travail administratif a été fait, des hommes jeunes et actifs ont donné leur adhésion et un programme nouveau a été arrêté. La première tranche de démarrage a été menée avec succès.

Mardi 30 Juin, au cours d'une deuxième assemblée, le Comité Directeur du Sisteron-Vélo sera définitivement établi, un programme sera soumis à l'assemblée et l'organisation de l'année 53-54 étudiée en commun. La réorganisation administrative du Sisteron-Vélo est donc bien amorcée ; elle doit redonner confiance à tous les sportifs et ramener tous les jeunes dans ses rangs.

Mardi 30 Juin, à 21 heures, à la Mairie, se tiendra donc une deuxième Assemblée Générale à laquelle sont invités tous les footballeurs, basketteuses, basketteurs, et sportifs. Leur présence à tous est indispensable, le premier échelon est gravi, ils doivent aider à remonter les autres.

LES 24 HEURES DU MANS

Un sensationnel reportage photographique sur cette épreuve dans Paris-Match.

Au même sommaire : Anthony Eden lutte contre la mort ; un passionnant reportage sur Antonio Ordenez ; Churchill pose à l'Empire la question Margaret; le premier bal de la Princesse Isabelle de France ; les grandes vedettes de la Kermesse aux Etoiles et le câble de Raymond Cartier.

Demandez Paris-Match à votre marchand de journaux habituel.

CROUNIQUETO GALOIO

Lou pissa contro

L'autre vespre me proumenave entre li barraco dou Cous Pau Arène e en vésènt aqueli pauris oustau de bos me remebrave lou tèms ounte à Marsiho, davans que se bastisse l'escalié mounumentau de la Garo San Carle, l'i avié sus aquel emplaçamen que fasié lou daut dou Balouard d'Athènes de pichouni barraco. Aqueli barraco èron èstalado entre li platano e dins caduno l'i avié lou tubet de quauqui pichots mestiérau coumo de pédasso biènculéto, marchand de siéto, groulié, ciro-botto, e que sabe ièu.

Mai aqueli establimen èron pas coumo aquéli de Sisteroun à doublo paret eme planchié, eleitricita, e tout e tout. Nàni, nàni, eroun pausado sus la terro e li paret èron de simplo plancho que lou mendre trau poudié servi de boito à letro.

Es ansin qu'un vespre d'iver ounti li vesprado sount longo, un brave Gavot que sourtié de la Garo e qu'avié envéjo d'escampa d'aigo fague que se vira contro la barraco d'un pégot vo groulié, que aro se li dis de courdounié, e zou, vague de passa soun envejo, mais s'èro pas avisa que mancavo un nous à la plancho just à l'endret ounte se soulajavo, tamben escampavo soun aigo sus lou foudau dou groulié, aquèu sorto coumo un fol e veguènt ço que se passavo e que l'autre lou fasié senso maliçi e méme senso lou saupre, li pico sus l'espalo e li fai :

— E brave, vous genès plus aro, anen fes tira. Mai se pamens un autre cops voulias pissa deforo, intras dedins.

Louis CASTEL.

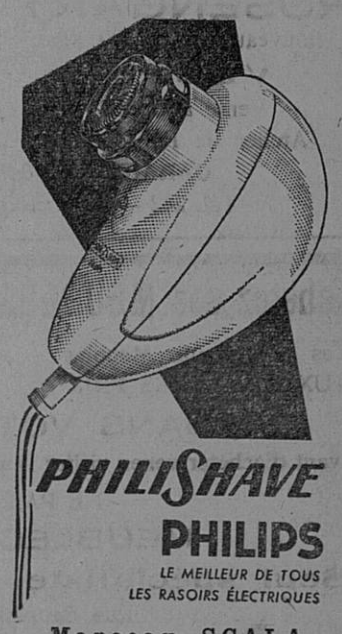

Marceau SCALA
Rue de Provence — SISTERON

© VILLE DE SISTERON

DISTRIBUTION DES PRIX
DU COLLEGE PAUL ARENE

La distribution des Prix aura lieu le 28 Juin à 9 heures, dans la salle des Variétés, sous la présidence de Maître Frédéric Mistral neveu, Capoulié du Félibrige.

La présence des élèves est obligatoire. Aucun prix ne sera distribué après la cérémonie.

Le rassemblement des élèves aura lieu au Collège à 8 heures 15.

On demande

Jeunes Filles pour la saison des vendanges. Ecrire à M. ANDRE Charles quartier Puits Neuf, CAVAILLON.

BOULANGERIE DE GARDE

Lundi 29 Juin, M. Allais, Place de l'Horloge.

FETE DE VOLONNE

La Société Musicale « Les Touristes des Alpes » donnera demain demain Dimanche, à Volonne, un Grand Concert à l'occasion de la Fête Patronale. Départ, Place de l'Eglise à 16 heures.

A VENDRE

BICYCLETTE homme, état neuf, marque «Peugeot», tous accessoires, éclairage, changement de vitesse, etc. Occasion unique. Bon prix.
S'adresser au Bureau du Journal.

SOCIETE DE CHASSE
«La St-Hubert de la Hte-Durance»

Le Samedi 27 Juin, à 21 heures, à la Mairie, aura lieu la réunion générale annuelle.

Ordre du jour : compte-rendu moral et financier de la saison écoulée; renouvellement des membres du bureau et des membres de la commission de la chasse ; fixation de la cotisation pour l'année 1953 ; questions diverses.

Présence indispensable de tous les sociétaires.

Suis acheteur

à prix modéré, petite MAISON 3-4 pièces à Mison ou environs.

Faire offre au journal.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

PARTS DE PRODUCTION

TRANCHE 1953

TITRES ENTIÈREMENT ASSIMILÉS A CEUX DE LA TRANCHE 1952

Les deux tranches seront fusionnées à compter du 15 juillet 1953 et feront l'objet d'une même cotation

PRIX D'ÉMISSION : 15.750 FRANCS

RACHAT EN 10 ANS AU PLUS
par tirage au sort annuel, à partir du 15 juillet 1958

REVENU ANNUEL : Prix moyen de vente de 100 kWh (minimum garanti : 720 francs)
Ce prix moyen a été de 761 francs en 1952 (J.O. du 30 Mai 1953) et dépasse actuellement 800 francs

VALEUR DE RACHAT : Prix moyen de vente de 2.000 kWh (minimum garanti : 16.000 francs)

CAPITAL ET REVENU ENTIÈREMENT INDEXÉS
sur le prix de vente de l'électricité

AVANTAGE
RÉSERVÉ AUX PORTEURS DE PARTS ANCIENNES
Les Porteurs de Parts émises en 1952 peuvent souscrire au prix de 15.250 francs, à raison d'une part nouvelle pour une ancienne

T. L.

Le miracle de la mer.

Pourquoi la mer n'existe-t-elle que sur notre planète, pourquoi est-elle si profonde par endroits que le plus haut sommet du globe (l'Everest) pourrait y être submergé? Pourquoi les marées montent-elles ici de 30 cm., là de 12 mètres? Lisez *Sélection* de Juillet, vous trouverez l'explication de l'origine de la mer et des exemples terrifiants sur sa redoutable puissance. Achetez dès aujourd'hui votre *Sélection* de Juillet.

Le Gérant : Marcel LIEUTIER.
Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

A CRÉDIT
VELOSOLEX
livraison immédiate
Consultez-nous
Garage BUES — SISTERON

AVIS AUX CONTRIBUABLES

M. l'Agent de conservation du cadastre et mutations foncières procèdera aux opérations de la tournée annuelle de conservation cadastrale mutations foncières, à la Mairie les 29, 30 Juin, 1er et 2 Juillet 1953, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations ou, à défaut, d'un certificat du Receveur de l'Enregistrement ou d'une note du Notaire qui rappellera la date et l'objet des titres. Ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

A VENDRE

Salle à manger moderne, état neuf, comprenant desserte, buffet, 6 chaises cannées, table ovale ; outillage et autres meubles.
S'adresser au Bureau du Journal.

BUREAU DE BIENFAISANCE

La distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance aura lieu au Secrétariat de la Mairie Mercredi 1er Jeudi 2 et Vendredi 3 Juillet.

EXAMENS

Parmi la longue liste des élèves de nos écoles qui ont obtenu le B.E.P.C., nous relevons les noms de Chastel Gérard et Queyrel Jean qui ont été déclarés admissibles.

Parmi les demoiselles, nous relevons les noms de : Alphonse Annie, Begnis Yvette, Bertagnolio Arlette, Blanc Anne-Marie, Calvi Thérèse, Clavel Colette, Entressangle Suzanne Gachet Claudette, Huet Marie-Louise, Magaud Ginette, Noble Ginette, Noble Monique, Pulvérail Francine, Silve Maryse.

Les épreuves orales auront lieu à Digne, au Lycée Gassendi où elles commenceront le Lundi 29 Juin 1953 à 8 heures précises.

Les candidats refusés à l'écrit et ayant réuni le total de 60 points qui leur permet de se présenter à la 2me session et les candidats refusés à l'oral devront adresser leur demande d'inscription avec timbre de 240 frs pour le 14 Juillet, dernier délai. Des imprimés seront à leur disposition à l'Inspection Académique (Prix : 10 francs).

CENTRE D'APPRENTISSAGE
DE SISTERON
SUCCES AUX EXAMENS

C.A.P. Arts Ménagers : Appino Nicole, Bonnefoy Suzanne, Berlanga Candélaria, Ghio Raymonde, Jullien Nicole, Langlois Huguette.

C.A.P. Aide Comptable: Armando Elia (mention bien), Montagne Rose-Marie.

C.A.P. Employé de Bureau : Martin Simone (mention bien), Stasia Jacqueline (mention bien), Bernard Simone, Sabatier Monique, Consolin Huguette, Spioung Valentine, Bizot Andrée, Barret Aimée, Raschetti Brune.

C.A.P. Couturière : Appino Nicole, Berlanga Candélaria, Nury Aline, Tourniaire Francette, Kreiza Annie, Ghio Raymonde, Jullien Nicole, Richaud Monique, Artel Jacqueline, Bertrand Claude.

Nos félicitations aux élèves ainsi qu'à leurs dévouées professeurs.

HYMENEE

A l'occasion du mariage de Mlle Cahuc Jane avec M. Jacques Aubry, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 3.000 francs à répartir comme suit : 500 francs pour le Bureau de Bienfaisance, 500 frs pour la Croix-Rouge Française, 500 frs pour le goûter des Vieux, 500 frs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice, 500 frs pour la Cie des Sapeurs-Pompiers et 500 frs pour la Société du sou de l'Ecole Laïque.

Nos remerciements et meilleurs vœux aux nouveaux époux.

La Préfecture des Basses-Alpes communique :

La Session Extraordinaire du Conseil Général fixée au Lundi 6 Juillet 1953, se tiendra à 14 heures 30 au lieu de 10 heures.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
Danièle Roy et Robert Berri dans
LES AMANTS MAUDITS
(Les amours tragiques de Pierrot-le-Fou)

DISTINCTION

Nous apprenons avec plaisir qu'au cours d'un récent congrès à Paris des agents de l'assurance «La Paix» notre concitoyen M. Ayasse François, agent général depuis 35 ans de cette compagnie, a reçu de sa direction une plaquette de bronze en récompense de ses longs et loyaux services.

A notre tour nous adressons nos sincères félicitations à M. Ayasse.

ETAT-CIVIL
du 19 au 26 Juin 1953

Naissances: Danielle Juliette Marcelle Silve, Avenue de la Libération. — Anne-Marie Montagner, avenue de la Libération. — Yves Jean Szika, avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Dominique Jean Baptiste Frandino, domicilié à Vaumeilh et Jacqueline Doulcet, sans profession, à Sisteron.

Mariage : Jacques Paul Léon Aubry, employé de commerce et Jane Marie Célina Cahuc, employée des P.T.T., domiciliés à Sisteron.

Décès : Henri Louis Blanc, 77 ans avenue de la Libération.

Etude de Me Edgar MALPLAT
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Edgar MALPLAT, notaire à SISTERON le cinq Juin mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le onze Juin mil neuf cent cinquante trois, folio 6, case 41

Monsieur PORTE Edmond, cafetier, demeurant à BAYONS (B.-A.)

A vendu à Monsieur MARQUET Georges, Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme «Les Hôtels Régionaux» demeurant à NICE, 37, Promenade des Anglais

La licence d'exploitation de débit de Boissons et Spiritueux, dite « Grande Licence » ou « Licence de plein exercice » qu'il exploitait à BAYONS

Moyennant le prix de Trois Cent Mille Francs.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me MALPLAT, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

L'insertion au « Bulletin Officiel du Registre du Commerce et du Registre des Métiers » a eu lieu dans le numéro du

Pour Avis
E. MALPLAT, notaire.

GRANDS TRAVAUX
d'Electrification et de Canalisations
S. A. au Capital de 210.000.000 de Frs
Siège Social : 25, Rue de Courcelles, PARIS (8e)
R. C. 264 331 B Seine
Bureaux à SISTERON, 25, Faubourg de La Baume — Tél. 123

Aux Meubles Sisteronnais
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
TOUJOURS DU MIEUX
du beau Meuble, du Choix, de la Qualité et des Prix raisonnables
Voyez notre Exposition — Une Visite n'engage à rien
ENTREE LIBRE
C'est un réel plaisir pour nous de vous renseigner et vous conseiller sur votre choix
CHAMBRES A COUCHER tous modèles — SALLES A MANGER nombreux et derniers modèles
12 Modèles différents de COSYS, PETITS MEUBLES, BARS, etc...
Balatum, Toile Cirée, Carpette, Tapis Brosse
BUREAU CLASSEUR, PENDERIE, toute dimension et sur commande
Tous TRAVAUX à la demande
ATTENTION ! ! La bonne adresse : 57, Rue Droite, SISTERON

TOUT LE CONFORT
PAR L'ELECTRICITÉ
FOURNITURES GENERALES
ASPIRATEURS — CIREUSES
Armoires Frigorifiques FRIGELUX
Machines à Laver MORS
Appareils ELECTRO-CLOTURE
T. S. F. TELEFUNCKEN et AMPLIX
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
MACHINES A COUDRE
VENTE REPARATIONS
C. FIASTRE
Magasin : 22, Rue Saunerie
Atelier et Entrepôt :
Avenue de la Libération
Téléph. 101 SISTERON (B.-Alpes)

SIMCA 9 ARONDE
construite pour vivre longtemps
Silence Luxe
Confort Economie
BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON
A. BRUN
Concessionnaire
Tél 26 — SISTERON — Tél 26
Vente à Crédit

ROSENGART
nouveau Break 500 kgs
VESPA
Vente à Crédit
Atelier de Réparation
GARAGE ROUGNY
Tél. 242 — SISTERON

MACHINES A ECRIRE
Portable et de Bureau
REMINGTON
Tous renseignements
sans engagement
PAPETERIE LIEUTIER
25, Rue Droite, Tél. 1.48

Vêtements PHILIP
habillent chic toute la famille
à des prix sans concurrence.
5 o/o de baisse sur présentation de la carte famille nombreuse.
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
STOPPAGE
Livraison dans la semaine
Prix avantageux
Dépôt de la Teinturerie Kock
VETEMENTS PHILIP
— Rue Droite — SISTERON —

Crédit Moderne du Littoral
19, Boulevard Victor-Hugo, NICE
Société Financière
pour l'achat à crédit
de tous véhicules automobiles
CABINET ALIBERT
Assurances Crédit Contentieux
Rue de Provence, SISTERON

Venez visiter le magasin de vente des Vélos et Cyclomoteurs
F. SOUVET
Grande Exposition de Vélos enfants
BABI BIQUET METROPOLE
Agence exclusive
des marques de motos
ALMA M R NEW-MAP
Cycles
F. SOUVET METROPOLE
CASENAVE
Machines à Coudre NEVA et BARRET
Accessoires
Réparations

GRANDE BAISSE SUR LES PRIX
VENTE A CREDIT
ROME
Téléphone 78 SISTERON

Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON
Les plus beaux Meubles AUX MEILLEURS PRIX
A qualité égale PRIX SANS CONCURRENCE
DANS VOTRE INTÉRÊT
avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région
NE PAS CONFONDRE
MEUBLES BOUISSON
Seul spécialiste des beaux meubles
Rue Saunerie — SISTERON

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Profitez des Prix d'Eté pour faire vos provisions de charbons
Passez vos commandes dès à présent
BAISSE IMPORTANTE en AVRIL, MAI, JUIN
Avant tout achat nous consulter.

© VILLE DE SISTERON